

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

établi en application du Code de la Commande Publique

Procédure dématérialisée

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Acquisition d'un module pour une excitation par réflexion totale interne destiné à un statif ZEISS OBSERVER 7

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 1er septembre 2026 à 12h00

Université de Strasbourg

Direction des Finances - Département Achat Marchés

Institut Le Bel

4 rue Blaise Pascal

CS 90032

67081 STRASBOURG Cedex

<http://www.unistra.fr/>

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
<u>1.1 - Objet</u>	3
<u>1.2 - Mode de passation</u>	3
<u>1.3 - Type et forme de contrat</u>	3
<u>1.4 - Décomposition de la consultation</u>	3
<u>1.5 - Etendue des prestations</u>	3
<u>1.6 - Nomenclature</u>	4
2 - Conditions de la consultation	4
<u>2.1 - Délai de validité des offres</u>	4
<u>2.2 - Forme juridique du groupement</u>	4
<u>2.3 - Variantes et tranche optionnelle</u>	4
<u>2.4 - Conditions particulières d'exécution</u>	4
<u>2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité</u>	4
3 - Conditions relatives au contrat	5
<u>3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution</u>	5
<u>3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement</u>	5
4 - Contenu du dossier de consultation	5
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
<u>6.1 - Transmission électronique</u>	9
<u>6.2 - Transmission sur support papier</u>	11
7 - Examen des candidatures et des offres.....	11
<u>7.1 - Examen des candidatures</u>	11
<u>7.2 - Attribution du marché</u>	11
<u>7.3 - Suite à donner à la consultation</u>	12
8 - Renseignements complémentaires.....	12
<u>8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact</u>	12
<u>8.2 - Procédures de recours</u>	13

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

établi en application du Code de la Commande Publique (CCP)

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

La fourniture, la livraison, l'installation, la mise en service et la formation à l'usage d'un module pour une excitation par réflexion totale interne destiné à un statif Zeiss Observer 7.

L'ensemble des prestations attendues est décrit dans le cadre du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

1.2 - Mode de passation

La présente procédure d'appel d'offres ouvert est passée en application des dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire, conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, le présent marché étant déjà le lot 3 de la procédure d'achat formalisée : Acquisition d'instrumentations scientifiques dans le cadre du projet Microscope résolu en temps FLIM-UV avec excitation UV ».

1.5 - Etendue des prestations

A titre indicatif, sans que ce montant n'engage l'administration, le montant estimatif des prestations objet du marché, toutes tranches comprises, est le suivant : 50 000€ HT.

1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
38519000-6	Composés divers pour microscopes

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Nomenclature	Libellé
MA.46	Microscopie optique : Autre matériel et pièces détachées

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 – Variantes et tranche optionnelle

Aucune variante libre (à l'initiative du candidat) n'est autorisée.

Par ailleurs, aucune variante imposée (par le pouvoir adjudicateur) n'est prévue.

2.4 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par les articles L.2112-2, L.2112-3 et L.2112-4 du Code de la commande publique.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles L.2113-12, L.2113-13, L.2113-14 du Code de la commande publique.

2.5 – Confidentialité et mesures de sécurité

Le candidat doit respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention du candidat est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le marché est conclu pour une durée allant de sa date de notification jusqu'au terme de la garantie de deux (2) années.

Cette garantie initiale débute à compter de la date d'admission de l'équipement.

Les délais d'exécution des prestations ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés à l'article 5 du CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur le budget de l'établissement et les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un **délai global de 30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire du marché ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires et d'une indemnité pour frais de recouvrement fixés selon les modalités d'application prévues par les articles R.2192-31 à R.2192-36 du Code de la commande publique.

Une avance pourra être versée en application de l'article R.2191-3 et suivants du Code de la commande publique. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- L'offre technique et financière comprenant :
 - Le Cadre de Réponse Technique (CRT)
 - La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- L'attestation sur l'honneur en vue du contrôle de la situation des sociétés au regard du Règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (Attestation sur l'honneur société russe).

Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, auquel le marché se réfère, n'est pas produit dans le dossier de consultation. S'agissant d'une norme réglementaire, les candidats sont censés parfaitement connaître ledit CCAG.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement au candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par le candidat au plus tard **onze (11) jours** avant la date limite de réception de l'offre. Le candidat devra alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite de réception de l'offre est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

L'offre du candidat sera entièrement rédigée en langue française et exprimée en EURO. L'offre peut faire l'objet d'une version traduite en anglais. Toutefois, cette version traduite n'est pas contractualisable.

Le candidat est autorisé à produire les fiches techniques en langue anglaise.

À noter que pour une meilleure lisibilité de la proposition, l'université souhaite que les pièces relevant de l'offre soient clairement séparées de celle relevant de la candidature, par tout moyen qui permettra de les distinguer formellement.

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces de la candidature et celles relevant de l'offre listées ci-après.

Un récapitulatif des pièces à fournir est également disponible en dernière page du présent document.

➔ **Pièces relevant de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- **Le formulaire DC1** (Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants) dans sa dernière version disponible, dûment renseigné ;
- **Le formulaire DC2** (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), dans sa dernière version disponible, dûment renseigné et complété des informations nécessaires à l'appréciation des conditions de participation suivantes :
 - la capacité économique et financière du candidat
 - les capacités techniques et professionnelles du candidat.

Conformément aux articles R2143-3 et R2143-4 du Code de la commande publique, les renseignements ou documents demandés en tant que moyens de preuve sont les suivants :

- ♦ au titre de la capacité économique et financière de l'entreprise (renseignements à mentionner à la rubrique F du DC2 ou partie IV.B du DUME) :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global (*partie IV.B.1.a du DUME*) et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, (*partie IV.B.2.a du DUME*), portant au

maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents (*partie IV.B.5 du DUME*) ;

♦ au titre des capacités techniques et professionnelles de l'entreprise renseignements à mentionner à la rubrique G du DC2 ou *partie IV.C du DUME*:

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années (*partie IV.C.8 du DUME*) ;
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat (*partie IV.C.1.b du DUME*).

- **L'attestation sur l'honneur en vue du contrôle de la situation des sociétés au regard du Règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, fournie dans le DCE (Attestation sur l'honneur sociétés russes), dûment renseignée.**

NOTA :

Le candidat peut produire les documents de preuve des informations demandées dès la présentation de sa candidature, quand bien même il n'y est pas tenu. En effet, ce n'est qu'au moment de la vérification de la candidature que le pouvoir adjudicateur est en droit d'exiger les documents justificatifs des informations fournies.

Par ailleurs, si l'on constate que des pièces ou informations demandées sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander au candidat de compléter son dossier de candidature dans un délai approprié.

IMPORTANT :

Le candidat **est invité à utiliser les formulaires DC1/DC2** pour présenter sa candidature. **La nouvelle version** (issue de la nouvelle réglementation applicable) des documents DC1 et DC2 et leur notice explicative sont disponibles gratuitement sur le portail de l'économie, des finances et du commerce extérieur, sous le lien <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>. Il est à noter que **c'est la dernière version disponible des documents** qui doit être utilisée.

Le candidat est néanmoins libre de présenter sa candidature sous une autre forme. Il peut notamment utiliser le **Document Unique de Marché Européen (DUME) rédigé en français** pour présenter sa candidature.

Le cas échéant, il devra apporter l'ensemble des éléments visés aux articles R2142-1 à R2142-14 du Code de la commande publique et aux articles auxquels ils renvoient, y compris les renseignements ou documents listés ci-dessus.

Pour justifier des capacités techniques et professionnelles ainsi que des capacités économiques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes renseignements ou documents concernant cet/ces opérateur(s) économique(s) que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet/ces opérateur(s) économique(s) pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de/des l'opérateur(s) économique(s).
De ce fait, en cas de candidature groupée notamment, le DC2 ou le DUME sont à produire par chacun des membres du groupement. Par contre, le DC1 ne sera fourni qu'en un seul exemplaire.

➔ Pièces relevant de l'offre :

Le candidat produira **une offre complète** comprenant :

- Le **Cadre de Réponse Technique (CRT)** (1 fichier au format Word fourni dans le DCE), **à compléter intégralement** conformément aux indications qui y sont mentionnées.
- La **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire** (1 fichier au format Excel fourni dans le DCE), **à compléter intégralement** conformément aux indications qui y sont mentionnées.
- Une **déclaration de conformité UE ou tout document de nature à prouver la conformité CE des produits**
- Les **fiches/documents techniques de :**
 - **l'équipement ;**
 - **des logiciels et accessoires associés.**

IMPORTANT :

L'offre devra obligatoirement comporter les éléments énumérés ci-dessus.

Il est demandé au candidat de produire des fichiers :

- au format XLS, XLSX ou ODF (ODS) pour la **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire**.
- au format XLS, XLSX ou ODF (ODF) pour le **Cadre de Réponse Technique**.

Le candidat doit impérativement respecter le cadre de réponse des documents fournis (DPGF et CRT)

De plus, **toute mention** rajoutée par le candidat dans son offre et **contraire aux clauses du cahier des charges établi par l'université sera jugée irrégulière**.

Conformément aux dispositions du Code la commande publique, et afin de simplifier le dépôt de l'offre, l'acte d'engagement n'a plus à être demandé (signé) dès le dépôt de l'offre.

Aussi, aucun acte d'engagement n'est à fournir au moment du dépôt de l'offre.

L'acte d'engagement signé ne sera exigé de l'attributaire qu'au terme de la procédure afin de formaliser le contrat.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Le pli devra parvenir à destination au plus tard à la date et l'heure limites de réception de l'offre indiquées sur la page de garde du présent document.

Le pouvoir adjudicateur **impose la transmission des documents par voie électronique** effectuée dans les conditions de l'article 6.1 du présent règlement de la consultation.

Il est rappelé au candidat que conformément aux dispositions de l'article R2151-6 du Code de la commande publique, l'offre est transmise en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par le soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre qui aura été réceptionnée dans le délai fixé pour la remise de l'offre.

6.1 - Transmission électronique

6.1.1 – Transmission des plis

En application des dispositions de l'article R2132-7 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur **IMPOSE la transmission du pli par voie électronique pour cette consultation** et aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>. En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Une aide technique à l'utilisation de la plate-forme est disponible sur ce site. Les outils mis à disposition sur la plate-forme (guide d'utilisation, films d'autoformation, test de configuration de poste) qui informent des prérequis techniques et décrit l'utilisation de la PLACE, font partie intégrante du règlement de la consultation.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont les suivantes : pour une meilleure lisibilité de la proposition, il est souhaitable que le pli comporte des fichiers distincts dont l'un contienne les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Un dépôt anticipé du pli est fortement recommandé afin de pallier tout problème informatique éventuel (site saturé, document très volumineux, faible débit de réseau...).

Le candidat devra fournir une offre dont le volume ne pourra excéder 1 Go, sous peine de voir le téléchargement de son dossier impossible par la plateforme PLACE, qui ne peut accepter des fichiers supérieurs à 1 Go.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est adressée **par voie postale uniquement** à :

Université de Strasbourg
Direction des finances-Département des Achats et des Marchés
Institut Le Bel
4 rue Blaise Pascal - CS 90032
67081 STRASBOURG Cedex

RC Acquisition d'un module pour une excitation par réflexion totale interne destinée à un statif Zeiss Observer 7
et devra être réceptionnée au plus tard aux date et heure limites fixées pour la réception de l'offre indiquées sur la page de garde du présent document

Il appartient au candidat de s'assurer que les pièces transmises soient compatibles avec le système informatique de l'Unistra/ Département des Achats et Marchés : PC sous Windows 11 Professionnel, avec des fichiers :

- au format XLS, XLSX ou ODF (ODS) pour la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
- au format PDF, XLS, XLSX ou ODF (ODS) pour le Cadre de Réponse Technique
- au format PDF pour les autres documents.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé au candidat de soumettre ses documents à un anti-virus avant envoi.

6.1.2 – Signature du marché

Il est précisé que la signature du marché n'est pas requise dès le dépôt de l'offre. En effet, la signature du marché ne sera exigée qu'au terme de la procédure, afin de formaliser le marché.

Les candidats sont informés que la signature électronique du contrat par l'attributaire pourra être demandée selon les modalités prévues à l'annexe 12 du Code de la commande Publique (Arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique). Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAAdES, CAAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format PAdES. L'attributaire devra veiller à ne pas verrouiller le document lors de sa signature, afin de permettre sa signature ultérieure par l'acheteur.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS de juillet 2014. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Quand bien même il est prévu une signature électronique du contrat, l'attribution du marché pourra néanmoins donner lieu à la signature manuscrite du contrat sous forme papier. Dans ce cas de figure, l'attributaire sera invité à transmettre à l'administration la version papier originale de l'acte d'engagement signé de manière manuscrite.

6.2 - Transmission sur support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, **la transmission par voie papier n'est pas autorisée.**

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Examen des candidatures

L'examen de la candidature sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2144-1 à R2144-7 du Code de la commande publique.

Les candidatures seront examinées au regard des niveaux de :

Capacités techniques et professionnelles

Capacité économique et financière

À noter que conformément aux dispositions de l'article R2144-3 du Code de la commande publique, la vérification des conditions de participation peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du contrat.

La vérification de la candidature peut donc intervenir après l'étude de l'offre.

Avant de procéder à l'examen de la candidature, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander au candidat de produire ou compléter ces pièces dans un délai déterminé.

Afin les niveaux de capacités techniques et professionnelles mais aussi économique et financière du candidat, la candidature conforme et recevable sera examinée au moyen des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation.

7.2 - Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

Critères	Pondération
Critère 1 : Prix	50%
Critère 2 : Valeur technique	30%
Critère 3 : Délais de livraison	10%
Critère 4 : Critère environnemental	10%

A noter que :

→ **Le critère « Prix » (50%) sera analysé sur la base du montant total en € TTC de la DPGF ;**

- Le critère 2 « Valeur technique » (30%) sera analysé sur la base de la réponse du candidat à la question I.9 du CRT ainsi que de tout autre élément de l'offre technique ;
- Le critère 3 « Délais de livraison » (10%) sera analysé sur la base de la réponse du candidat à la question II.1 du CRT ainsi que de tout autre élément de l'offre technique ;
- Le critère 4 « Critère environnemental » (10%) sera analysé sur la base de la réponse du candidat à la question V.1 du CRT ainsi que de tout autre élément de l'offre technique.

IMPORTANT :

En application de l'article R2152-2 du Code de la commande publique, en cas de dépôt d'offres irrégulières au sens de l'article L2152-2, l'Université de Strasbourg **se réserve la possibilité** d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Le cas échéant, le délai de régularisation sera précisé par le pouvoir adjudicateur dans la lettre invitant à la régularisation.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait **qu'il s'agit d'une simple faculté que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de mettre en œuvre.**

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents sera de **5 jours ouvrés au maximum**. Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, si le candidat dont l'offre est susceptible d'être retenue ne produit pas les pièces réclamées dans le délai imparti, le marché ne pourra pas lui être attribué. Il est donc fortement conseillé au candidat de prendre toutes dispositions leur permettant de respecter le délai fixé.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui lui seraient nécessaires au cours de son étude, le candidat devra faire parvenir au plus tard **10 jours** avant la date limite de réception de l'offre une demande écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Une réponse lui sera alors adressée **6 jours** au plus tard avant la date limite de réception de l'offre.

ATTENTION : Le Département des Achats et Marchés de l'Université de Strasbourg sera fermé pour congés à partir du vendredi 24 juillet 2026 au soir jusqu'au dimanche 16 août 2026 inclus. Aucune réponse aux éventuelles questions ne pourra être apportée avant le lundi 17 août 2026.

8.2 - Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix B.P. 51038, 67070 Strasbourg Cedex

Adresse internet(U.R.L) : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/>

E-mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr Tél. : +33 388212323. Fax : +33 388364466.

Les voies de recours sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel selon les conditions fixées aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat ;
- Référé contractuel selon les conditions fixées aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, et pouvant être exercé après la signature du contrat ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique dans les conditions fixées par la jurisprudence (CE Ass, 4 avril 2014, n°358994) ;
- Recours pour excès de pouvoir pouvant être exercé dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif inter-régional de règlements amiables des différends relatifs aux marchés publics, Préfecture de Meurthe-Et-Moselle 1 rue du Préfet Claude Erignac co60031, 54038 Nancy Cedex.

Tel. : 03 83 34 25 62. Fax : 03 83 34 22 24

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix B.P. 51038, 67070 Strasbourg Cedex

Adresse internet(U.R.L) : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/>

E-mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr Tél. : +33 388212323. Fax : +33 388364466.

RECAPITULATIF DES PIÈCES À FOURNIR

➤ Candidature

- ☐ **DC1, dans sa dernière version disponible**, renseigné par tous les membres du groupement, le cas échéant
- ☐ **DC2, dans sa dernière version disponible** (1 exemplaire par membre du groupement, le cas échéant) renseigné et complété des informations suivantes :

♦ **au titre de la capacité économique et financière de l'entreprise :**

- ☐ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles
- ☐ Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents

♦ **au titre des capacités techniques et professionnelles de l'entreprise :**

- ☐ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années
- ☐ Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
- ☐ **L'attestation sur l'honneur en vue du contrôle de la situation des sociétés au regard du Règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine**, fournie dans le DCE (Attestation sur l'honneur sociétés russes) (1 exemplaire par membre du groupement, le cas échéant) renseignée.

IMPORTANT :

Le candidat est invité à utiliser **les formulaires DC1/DC2** pour présenter sa candidature. Il convient d'utiliser la **nouvelle version des formulaires DC1 et DC2** téléchargeables gratuitement sous le lien

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Le candidat peut également utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME) rédigé en français pour présenter sa candidature (1 DUME par membre en cas de groupement). Le cas échéant, il devra apporter l'ensemble des éléments visés aux articles R2142-1 à R2142-14 du Code de la commande publique et aux articles auxquels ils renvoient, y compris les renseignements ou documents listés ci-dessus.

➤ Offre

Pièces à fournir :

- ☐ La **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)** (1 fichier au format Excel fourni dans le DCE), à **compléter** conformément aux indications qui y sont mentionnées
- ☐ Le **Cadre de Réponse Technique (CRT)** (1 fichier au format Excel fourni dans le DCE), à **compléter intégralement** conformément aux indications qui y sont mentionnées
- ☐ une **déclaration de conformité UE ou tout document de nature à prouver la conformité CE des produits ou tout document de nature à prouver la conformité des produits aux normes équivalentes aux normes CE**

☐ Les **fiches/documents techniques (en format PDF) de :**

- **l'équipement ;**
- **des accessoires et logiciels associés.**

Nota :

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique et afin de simplifier le dépôt des offres, l'acte d'engagement n'a plus à être demandé (signé) dès le dépôt de l'offre.

Aussi, aucun acte d'engagement n'est à fournir au moment du dépôt de l'offre.

L'acte d'engagement signé électroniquement ne sera ainsi exigé que du seul attributaire, au terme de la procédure afin de formaliser le contrat.